

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-sept, le 9 mars à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sophie GUYON à Robert NATALE, Jean-Louis HOTTLET à Christian RAYOT, Fatima KHELIFI à Pierre OSER, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Cédric PERRIN à Bernard LIAIS, Frédéric ROUSSE à Jean Claude TOURNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 février	Le 27 février	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Robert NATALE est désigné.

2017-02-04 Vote du DOB-Service Assainissement

Rapporteur : Christian RAYOT

Notre collectivité a fait le choix significatif de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. Depuis mi-2016, l'ensemble de sa compétence est géré en régie (fin des contrats d'affermage avec Véolia).

Les éléments marquants de 2016

L'année 2016 a été marquée par la réalisation :

- de travaux sur les réseaux : mise en séparatif du quartier amont de la Gare avec reprise des réseaux au niveau de la voie ferrée, mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars,
- de travaux sur les stations d'épuration : engagement de la mise en séparatif et création d'une station d'épuration sur Réchésy, Florimont, Courtelevant, réhabilitation de l'armoire électrique et automatisme de la filière eau de la station d'épuration de Grandvillars,
- d'études de maîtrise d'œuvre : mise en séparatif de divers secteurs sur Fêche l'Eglise et refonte du fonctionnement hydraulique du déversoir d'orage de la Grande Rue à Delle,
- d'études directrices : étude de faisabilité de l'assainissement sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne, étude du fonctionnement hydraulique du réseau et de la station d'épuration de Faverois.

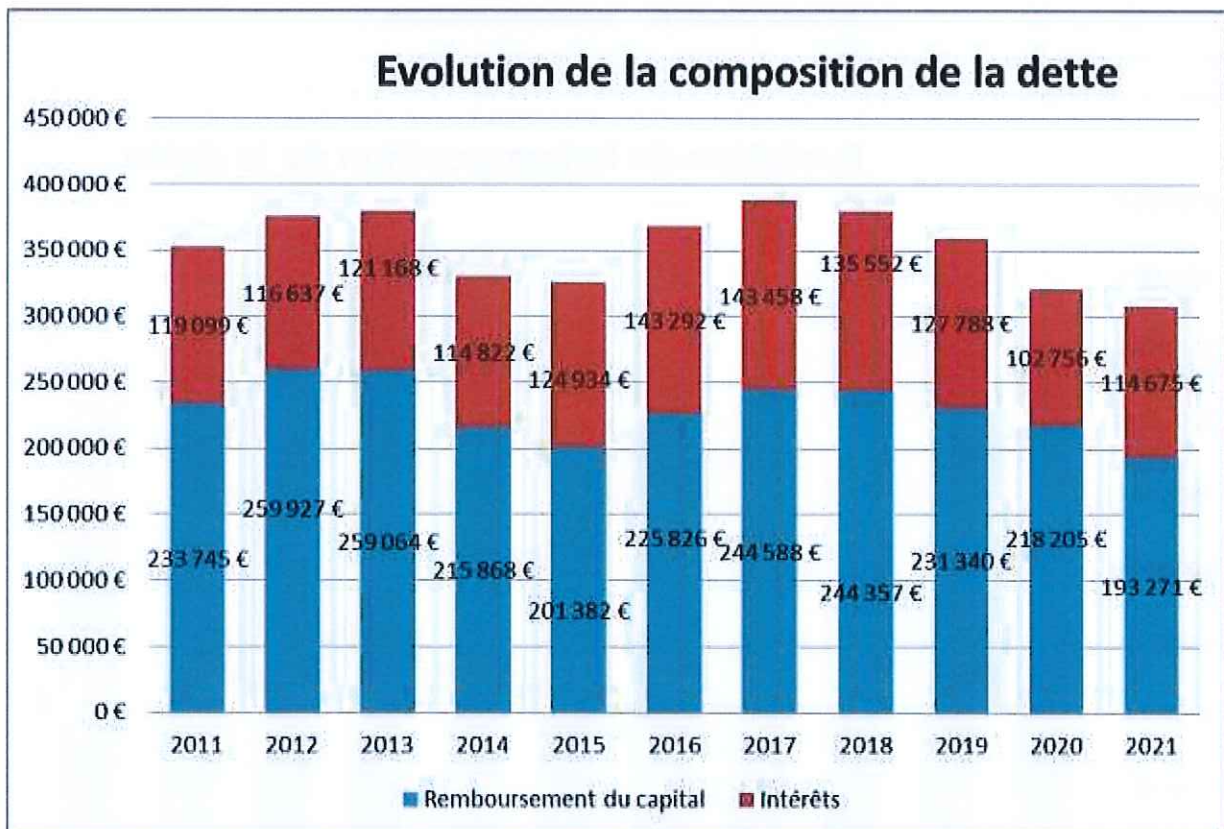
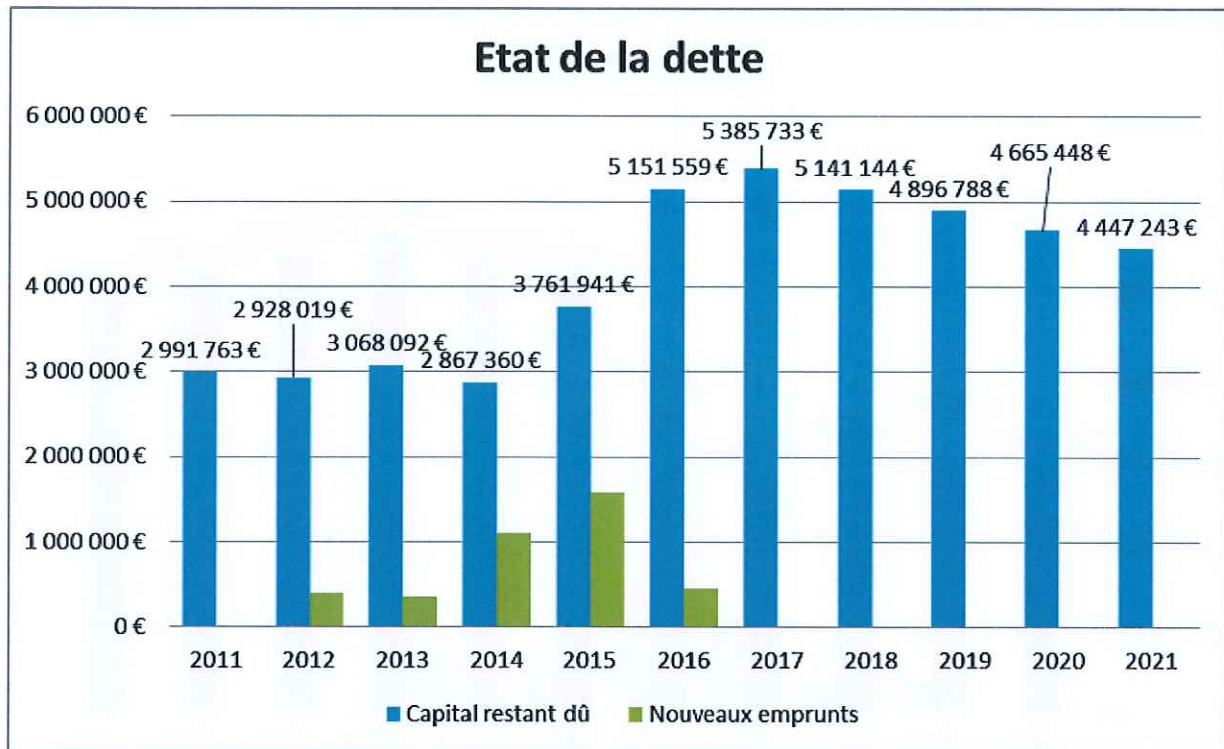
Etat de la dette

Le capital restant à rembourser en 2017 est de 5 385 000 euros, contre 5 151 000 euros en 2016. Le capital restant dû est composé de 4 107 000 euros en taux fixe et 1 278 000 euros en taux variable.

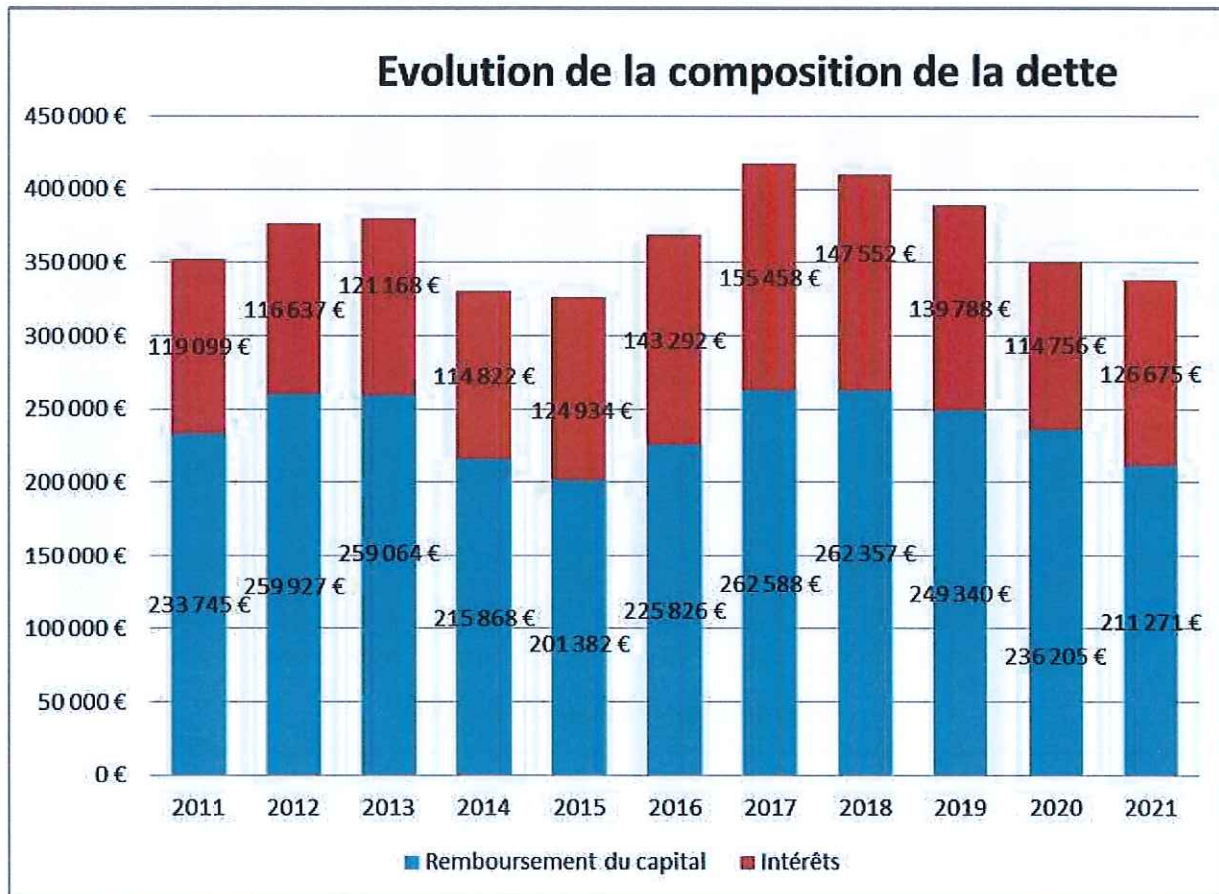
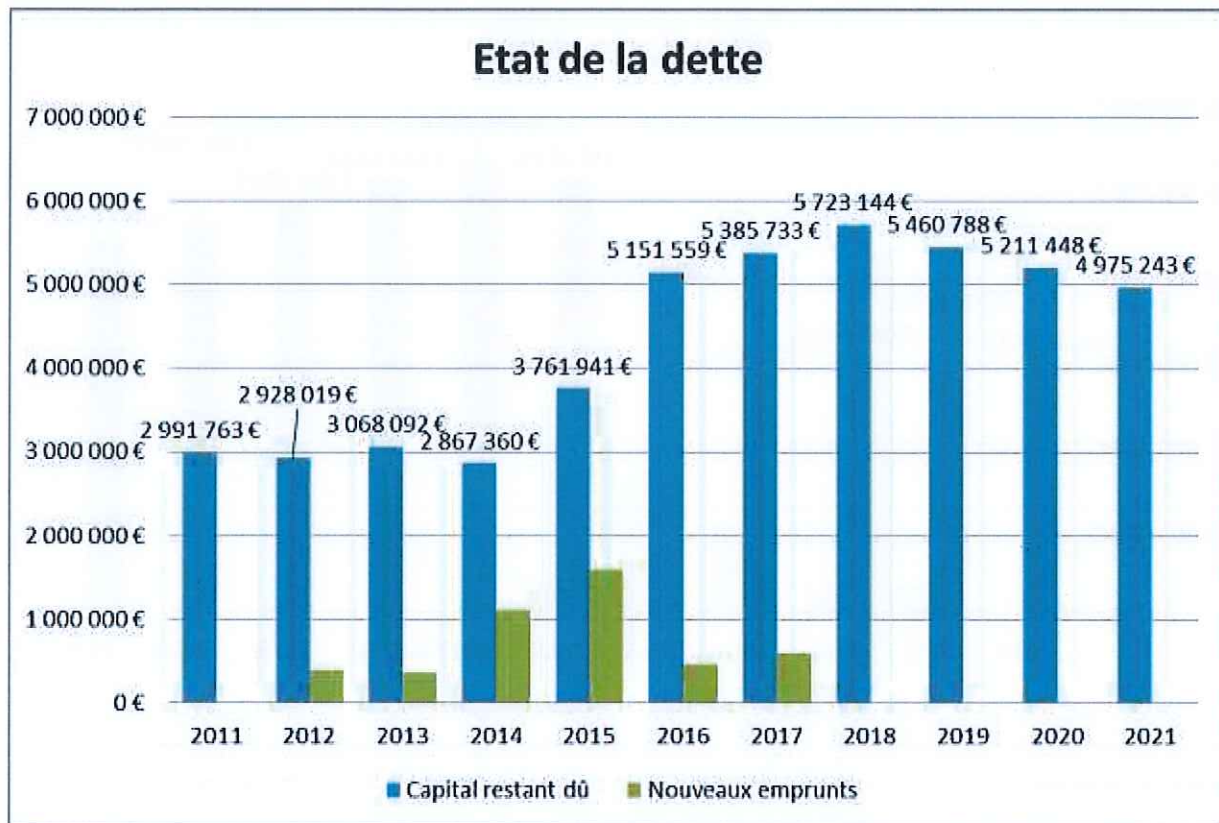
Le montant des annuités d'emprunts est de 388 000 euros sur 2017. Il diminuerait jusqu'en 2021 (308 000 euros), si aucun nouvel emprunt n'était contracté.

Il est envisagé en 2017 de faire appel à l'emprunt pour engager les travaux programmés, environ 600 000 euros. Le recours à l'emprunt représente des annuités supplémentaires d'environ 22 000 euros.

Etat de la dette actuelle



Etat de la dette intégrant l'emprunt de 2017 (600 000 euros)

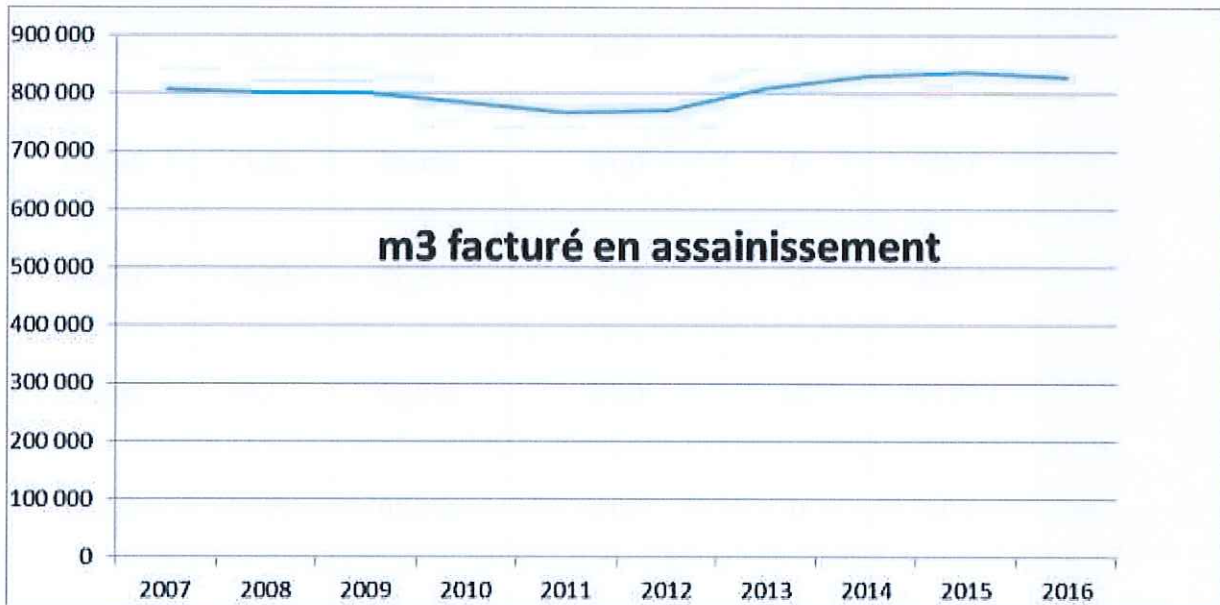


Évolution des recettes : redevance

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de m³ facturés en assainissement est en diminution sur les 5 dernières années, d'environ 0,5 % par an.

Le nombre de m³ facturés à partir de 2013 a cependant augmenté en raison de l'intégration de nouvelles communes et de l'augmentation de la collecte des eaux usées dans certaines communes (Bretagne et Croix notamment).

Il est d'environ 825 000 m³ en 2016.



☞ En appliquant une diminution identique, nous pouvons donc envisager les volumes d'eau vendus pour 2017 aux abonnés de l'ordre de 815 000 m³

A partir du 1^{er} janvier 2016, le Conseil Communautaire a défini un prix unique de la redevance assainissement à 1,75 euros/m³.

La redevance représenterait alors une recette de 1 426 000 euros en 2017.

S'ajoute 0,155 euros/m³ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte prélevée pour le compte de l'Agence de l'eau (0,16 euros/m³ en 2016).

La TVA appliquée est à 10%.

Tableau comparatif du coût de l'assainissement

Coût annuel par abonné basé sur une consommation de 120 m³ par an (ratio national)

Collectivités	Prix du mètre-cube en € HT	Prime fixe en € HT par compteur	Redevance modernisation réseau de collecte en € HT	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € HT	Montant TVA (à 10 %)	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € TTC
CCST	1,75	0	0,16	229,20	22,92	252,12
Moyenne nationale (taux 2013)	1,69	0	0,16	221,45	22,15	243,60
PMA (Montbéliard)	1,286	0	0,16	173,52	17,35	190,87
CAB (Belfort)	1,67197	20	0,16	239,83	23,98	263,82
CCVS (Vosges du Sud)	3,95	0	0,16	493,20	49,32	542,52
Ville d'Héricourt	1,17	10	0,16	169,60	16,96	186,56

Les investissements 2016

Les investissements 2016 ont été marqués par les études d'un montant de 65 000 euros, dont :

- poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement des communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont (40 000 € HT),
- étude de faisabilité de l'assainissement sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne (15 000 € HT),
- étude du fonctionnement hydraulique du réseau et de la station d'épuration de Faverois (10 000 € HT).

et les travaux pour un montant de 2 996 000 euros (dont 814 000 euros d'aides principalement de l'Agence de l'eau + 262 000 euros de DETR) :

- mise en séparatif du quartier amont de la Gare avec reprise des réseaux au niveau de la voie ferrée (600 000 € HT),
- mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars (450 000 € HT),
- engagement de la mise en séparatif et création d'une station d'épuration sur Réchésy, Florimont, Courtelevant (1 349 000 € HT),
- réhabilitation de l'armoire électrique et automatisme de la filière eau de la station d'épuration de Grandvillars (50 000 € HT),
- études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif de divers secteurs sur Fêche l'Église et refonte du fonctionnement hydraulique du déversoir d'orage de la Grande Rue à Delle.

Rappel des investissements sur les 4 dernières années (2013-2016)

	2013	2014	2015	2016
Investissement annuel en euros HT	512 000	1 438 000	1 396 000	2 710 000

Une image du compte administratif 2016

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2016 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 271 000 euros et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 571 000 euros.
- A la **section d'investissement**, un déficit de 651 000 euros pour 2016 et un excédent de 877 000 euros en incluant l'excédent reporté 2015.
- Des **restes à réaliser** déficitaires à hauteur de - 490 000 €.

☞ **soit un excédent global fin 2016 s'établissant à hauteur de 958 000 € en y intégrant les restes à réaliser.**

Des emprunts de 460 000 euros ont été contractés pour faire face aux dépenses d'investissement.

	Résultats 2016	Résultats 2015 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2017
Fonctionnement	271 383,26 €	299 582,45 €	570 965,71 €	Dépenses	1 201 810,51 €
Investissement	-651 282,61 €	1 528 351,88 €	877 069,27 €	Recettes	711 346,16 €
Total cumulé			957 570,63 €		

Les grandes lignes du Budget primitif 2017**En fonctionnement****Les dépenses 2017 – 2 448 000 euros****Charges à caractère général et frais de personnel représentent 920 000 € dont :**

-frais de personnel affecté par la CCST	325 000 €
-marché de travaux, entretien, réparation	295 000 €
-analyses et études	20 000 €
-contrat de gestion des boues	100 000 €
-énergie	100 000 €
-charges de gestion	80 000 €

Impôts et taxes dont

-redevance pollution (Agence de l'Eau)	140 000 €
--	-----------

Charges financières (intérêts d'emprunts)	156 000 €
--	-----------

Dotations aux amortissements	606 000 €
-------------------------------------	-----------

Dépenses imprévues	15 000 €
---------------------------	----------

Admissions non valeurs	15 000 €
-------------------------------	----------

Charges exceptionnelles	260 000 €
--------------------------------	-----------

(participation raccordement Fêche l'Eglise sur PMA)

Provisions pour risques	36 000 €
--------------------------------	----------

Virement section investissement	300 000 €
--	-----------

Les recettes 2017– 2 146 000 euros

Vente d'eau et travaux aux abonnés	1 426 000 €
---	-------------

Travaux facturés aux abonnés	57 000 €
-------------------------------------	----------

Redevance modernisation des réseaux de collecte	140 000 €
--	-----------

Participation assainissement collectif	104 000 €
---	-----------

Participation des particuliers pour les branchements	87 000 €
---	----------

Courtelevant-Florimont

Prime épuration (Agence de l'Eau)	92 000 €
--	----------

Participation communes extérieures	55 000 €
---	----------

Amortissement subventions	185 000 €
----------------------------------	-----------

☛ **L'excédent 2016 de 571 000 euros est réduit par le déficit de 301 000 euros, d'où un excédent de 270 000 euros.**

En Investissement

Les dépenses 2017 – 3 713 000 euros

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- 269 000 € pour le remboursement d'emprunts en capital,
- 185 000 € d'écritures d'ordre,
- 50 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 1 202 000 € pour couvrir les restes à réaliser,
- 100 000 € pour les immobilisations en cours.

Les restes à réaliser concernent principalement :

- Création d'une station d'épuration et d'un réseau de transfert pour les communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont,
- les travaux de renforcement hydraulique de la Grande Rue à Delle avec déplacement du déversoir d'orage,
- l'extension de la mise en séparatif sur diverses rues à Joncherey et Grandvillars.

Les travaux à engager sur 2017 représentent 1 702 000 euros dont :

- la mise en séparatif de réseaux sur Fêche l'Eglise 590 000 euros,
- la mise en séparatif du quartier du collège à Delle 550 000 euros,
- la mise en séparatif d'une première tranche de travaux sur Courtelevant 500 000 euros.

Les études à engager représentent 202 000 euros et concernent :

- le lancement de maîtrise d'œuvre pour la création d'une station et de réseaux sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne,
- la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration sur Beaucourt en 2018,
- les travaux de réseaux sur la commune de Joncherey en 2018.

Les recettes 2017 – 2 839 000 euros

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- 606 000 € de provision aux amortissements,
- 50 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 492 000 € d'aide de l'Agence de l'eau pour les études et les travaux,
- 100 000 € d'aide DETR,
- 711 000 € pour les restes à réaliser.

Des aides de l'Agence de l'eau sont attendues notamment pour les travaux :

- travaux de mise en séparatif de diverses rues sur Fêche l'Eglise : 147 000 euros,
- la mise en séparatif du quartier du collège à Delle 165 000 euros,
- renforcement hydraulique de la Grande Rue à Delle 60 000 euros.

La perception de la DETR est estimée à 100 000 euros (mise en séparatif du quartier du collège à Delle).

Un emprunt de 600 000 euros est proposé pour prendre en charge les travaux.

L'excédent 2016 de 877 000 euros est réduit par le déficit de 873 000 euros, d'où un excédent de 4 000 euros.

	Budget 2017	Résultat 2016	Tous exercices confondus
Fonctionnement	-301 000,00	571 000	270 000
Investissement	-873 000,00	877 000	4 000
Total	-1 175 000,00	1 448 000	273 000

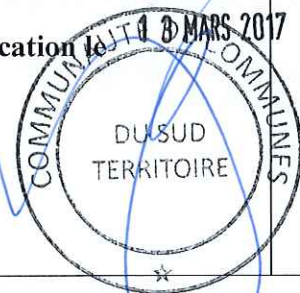
Le Conseil communautaire après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire**
- **D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

Le Président,



Le Président,

